



CONSTRUCTYS GRAND EST

APPEL D'OFFRES

pour la mise en œuvre de la

POE COLLECTIVE

Bassin d'emploi Reims

Du 8 avril au 24 mai 2019

COUVREUR-ZINGUEUR

Préambule

Le présent appel d'offres s'inscrit dans le cadre du positionnement de CONSTRUCTYS sur l'appel à projet de POLE EMPLOI publié dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et dédié à la mise en œuvre d'actions de Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) Collective.

Dans le cadre de la POEC, CONSTRUCTYS GRAND EST est tenu de mettre en concurrence les organismes de formation afin de s'assurer que les prestataires auxquels il a recours sont sélectionnés sur la base de critères objectifs et transparents et que l'offre de formation achetée est qualitative et compétitive sur le plan financier.

I. Eléments de cadrage de la POE collective

Création de la POE collective et volonté des partenaires sociaux

Les partenaires sociaux ont convenu, dès la signature de l'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009 de renforcer les politiques en faveur de la qualification et de la requalification des demandeurs d'emploi pour lesquels une action de formation s'avérerait nécessaire afin de favoriser leur retour à l'emploi.

Cet engagement a été concrétisé par la création de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) dans l'Accord National Interprofessionnel du 5 octobre 2009. Ce dispositif a vocation à favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi par la formation. La POE peut être mise en œuvre sur le plan individuel ou sur le plan collectif lorsqu'elle répond à des besoins identifiés par la branche professionnelle.

Vocation de la POE collective et financement

La POE collective a vocation à permettre à plusieurs demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche ou, à défaut, par le conseil d'administration d'un organisme collecteur paritaire agréé (article L.6326-3 du code du travail).

La POE collective est ouverte aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non. Pendant la durée de la formation, le demandeur d'emploi a la qualité de stagiaire de la formation professionnelle.

A titre indicatif, le contrat qui peut être conclu à l'issue de la POE collective ou du parcours POE Collective suivie du FIFA est :

- un CDI
- un CDD de 12 mois ou plus
- un contrat de professionnalisation CDI ou un contrat de professionnalisation CDD de 12 mois minimum
- un contrat d'apprentissage

La POE collective est financée par l'Opérateur de Compétences qui peut bénéficier du concours financier de Pôle Emploi.

II. Axes stratégiques de CONSTRUCTYS.

La POE collective doit être mobilisée principalement pour répondre aux besoins importants de main d'œuvre résultants de grands chantiers, tels que les lignes grandes vitesses, les EPR...

En tout état de cause, les besoins de formation identifiés par la branche, au travers de son observatoire prospectif des métiers et des qualifications sont les suivants :

- **Formations de candidats aux principaux métiers en recrutement du BTP et/ou aux métiers ayant peu de dispositifs de formation initiale**, notamment techniciens de bureau d'études, dessinateur / métreur, technicien QSE, chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux, ingénieur Bâtiment / Travaux Publics, maçon, peintre, menuisier, plombier / chauffagiste, électricien, plâtrier / carreleur, couvreur, métallier, charpentier, façadier, monteur d'isolation par l'extérieur, canalisateur, ouvrier de l'étanchéité, conducteur d'engins, ouvrier des travaux publics (béton, VRD), monteur de réseaux électriques ;
- **Formations Qualité Sécurité Environnement et normes en bureau d'études** : maîtrise des normes, réglementations thermique et environnementale, méthodes liées aux nouveaux modes constructifs...
- **Formation à la conduite de projet et formations dans le cadre de développement de services commerciaux** : conseil aux donneurs d'ordre, réponse aux appels d'offres, proposition d'offre commerciale globale, dimension écologique des projets...

- **Organisation de chantier** : nouvelles organisations de chantiers, participation au processus d'innovation, management des bonnes pratiques environnementales (tri des déchets, application des normes, éco conduite d'engins et de camions...)
- **Formations à la préfabrication en atelier, à la logistique**, l'ordonnancement pour l'acheminement des éléments préfabriqués sur les chantiers...
- **Mise en œuvre de diagnostic thermique** ; mise en œuvre d'autocontrôle des ouvrages
- **Mise en œuvre de techniques liées au développement durable** et aux nouveaux modes constructifs, pratiques professionnelles écologiques :
 - Installation et maintenance de systèmes énergétiques des bâtiments (solaire thermique photovoltaïque, éolienne, géothermie, ventilation, climatisation et rafraîchissement, chauffage, eau chaude sanitaire, réseaux de distribution écologique...)
 - Techniques d'isolation thermique : bonnes pratiques résultant de l'application des normes (thermique, incendie, acoustique, accessibilité) ; nouvelles techniques et technologies ; méthodes de contrôle des points sensibles (ponts thermiques...) ; entretien et rénovation des systèmes composites d'isolation thermique extérieure (ETICS) ; mise en œuvre de toiture végétalisée, techniques de platelage bois sur étanchéité... ; finitions en plâtre sur monomur, pose de panneaux et de revêtements de murs chauffants...
 - Nouveaux modes constructifs, par ex. : maison à ossature bois...
 - Autres techniques liées au développement durable et aux nouveaux modes constructifs
 - Eco-conduite d'engins et de camions

Cette liste peut être complétée en fonction des besoins constatés sur un territoire, après avis des CPNE conjointes du BTP.

III. Cadrage du projet régional

La profession du BTP du GRAND EST a traversé entre 2009 et 2017 une longue période ininterrompue de baisse de son activité. Depuis 2018, la conjoncture semble se redresser et ce retournement de la conjoncture se traduit par de nombreux besoins en recrutement afin de reconstituer des équipes qui ont été fortement réduites durant la période de récession.

A long terme, la profession du BTP dispose de raisons objectives qui lui permettent de prévoir un retour à un niveau d'activité plus satisfaisant.

Il faut tout d'abord rappeler que, structurellement, la France manque de logements et d'infrastructures de Travaux Publics. Ce déficit ne pourra pas rester indéfiniment sans réponse, avec une population qui continue à progresser. Ce phénomène de pénurie de logements est amplifié par des évolutions de nature sociologique. A titre d'illustration, on peut souligner que certains couples font le choix de conserver assez longtemps deux logements distincts et on peut également souligner l'explosion du nombre de familles monoparentales. Ces évolutions de la société sont des phénomènes qui, à population constante, accentuent encore la demande de logements.

Par ailleurs, les évolutions démographiques de la France rendront incontournable la création de nouvelles infrastructures pour prendre en charge le vieillissement de la population (transports en commun, maisons de retraites, ...).

Le développement de l'activité touristique impliquera également d'investir dans les infrastructures routières et ferroviaires.

Enfin, la prise de conscience de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre s'est traduite, au travers du Grenelle de l'environnement, par des décisions importantes qui seront source d'activité pour les entreprises du BTP. D'un point de vue opérationnel, la volonté de ramener la consommation des bâtiments de 250 Kwh par an et par M² à 50 Kwh par an et par M² est accompagnée par l'instauration d'un prêt à taux zéro baptisé « Eco PTZ ». Ce prêt d'un montant maximum de 30 000 € permet aux propriétaires d'engager des bouquets de travaux s'inscrivant en cohérence avec la problématique du développement durable.

Sur la base de ces constats, CONSTRUCTYS Grand Est cherche un ou des partenaires pour animer la formation de demandeurs d'emploi ainsi que leur accompagnement en insertion professionnelle dans le cadre d'actions de P.O.E COLLECTIVES dédiées au métier suivant :

- COUVREUR - ZINGUEUR

Cette action de P.O.E. Collective visera des entreprises de toute taille adhérentes à CONSTRUCTYS.

Le projet devra permettre une période d'application en entreprise offrant ainsi à l'entreprise d'accueil et au stagiaire un temps suffisant pour se déterminer quant à la signature d'un contrat de travail.

IV. Prestation recherchée

- **Nature de la formation**

- **Public bénéficiaire** : demandeurs d'emploi inscrits à POLE EMPLOI
- **Prérequis** :
 - primo entrants ou sans qualification dans le secteur de la Construction qui ont validé avec POLE EMPLOI un plan personnalisé d'accès à l'emploi dans un des corps d'états du BTP.
 - s'exprimant en FRANÇAIS.
 - Apte au travail en hauteur.
 - Disposant d'une bonne condition physique.
- **Finalités de la POEC** :
 - Accéder à un parcours de formation complémentaire financé par la REGION GRAND EST dans le cadre du FIFE (partenariat à CONSTRUIRE avec la REGION GRAND EST)..
 - S'inscrire dans un parcours de formation qui pourra conduire au CAP de couvreur zingueur.
 - Réussir son insertion professionnelle rapidement.
- **Objectifs de la formation pendant la POEC** :
 - Confirmer son projet professionnel.
 - Acquérir le socle de connaissances et compétences générales et professionnelles nécessaire pour réussir son intégration dans une équipe en entreprise.
 - Préparer l'accès du stagiaire à un contrat de travail (CDD, CDI, Contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage).
- **Compétences professionnelles attendues** :
 - prévenir les risques professionnels sur chantiers : se protéger et ne pas être un risque pour autrui
 - s'intégrer à l'entreprise d'accueil et à une équipe de travail

- identifier les différentes phases d'un chantier d'isolation thermique par l'extérieur.
- se situer dans les phases d'un chantier de couverture zinguerie.
- comprendre et appliquer des consignes de travail simples
- identifier et utiliser en sécurité l'outillage courant de chantiers
- se comporter en compagnon responsable
- contribuer à la production de l'équipe par la réalisation de tâches simples du métier

- **Eléments de contenu pédagogique de la formation (non exhaustif) :**

- L'entreprise : ses différentes fonctions, ses règles de fonctionnement, la législation du travail ...
- Introduction au secteur d'activité du BATIMENT : les métiers, les corps d'état, les enjeux, les partenaires, les contraintes de production, la convention collective, les possibilités d'évolution ...
- inventaire exhaustif des situations professionnelles à risques : travaux en hauteur, risques électriques ...
- Les objectifs visés en France en termes de réduction de consommation d'énergie des Bâtiments et les impacts associés.
- L'approche globale de la consommation d'énergie dans le Bâtiment (isolation, inertie, chauffage, climatisation, ventilation éclairage, ponts thermiques ...).
- La responsabilité économique et commerciale du compagnon : incidences des temps perdus et des reprises ou réserves sur travaux sur la rentabilité du chantier et de l'entreprise
- Terminologie et technologie T.C.E
- Terminologie et technologie de la couverture zinguerie.
- Exécution dans les règles de l'art de tâches simples du métier
- Les règles générales de communication interpersonnelles, les usages dans le BTP

- **Qualification(s) visées : OUVRIER D'EXECUTION**

- **Sanction** : Attestation de compétences individualisée pour chaque stagiaire à l'issue de la formation.

- **Organisation de la formation**

- Durée de la POEC : 215 H
- Durée de la formation en centre : 138 H.
- Durée du stage en entreprise : 77 H
- Calendrier prévisionnel de la POEC : du 8 Avril 2019 au 24 Mai 2019
- Dates de début de formation : 8 Avril 2019
- Nombre de stagiaires : 12
- Lieux de la : formation REIMS.
- Méthode pédagogique : pour entretenir la curiosité des stagiaires et ancrer leurs acquis il est demandé que la méthode pédagogique privilégie dans toutes les séquences la compréhension et la recherche du sens
- Suivi de la formation à l'issue et 12 mois après le terme de la formation par l'organisme

V. Qualités du prestataire

Nous vous remercions de nous communiquer en retour votre proposition détaillée qui devra valoriser en particulier :

- votre présentation générale et vos domaines de compétences
- les lieux précis de formation et leurs possibilités d'y accéder en transports en commun
- les ressources humaines et matérielles mobilisées
- vos moyens de positionnement et de suivi des stagiaires en entrée, en cours et fin de POEC
- les moyens humains mobilisés pour accompagner les stagiaires dans la recherche de leurs périodes d'application en entreprise.
- les objectifs principaux/intermédiaires et les contenus des thèmes traités
- l'enchainement des thèmes et séquences
- votre méthode pédagogique
- votre planning prévisionnel
- votre coût horaire H.T

Ce cahier des charges reste ouvert et vous avez la liberté de l'enrichir

VI. Facturation de la prestation

CONSTRUCTYS Grand Est prendra en charge les coûts pédagogiques de la formation selon un coût plafonné à 15 €/h HT et un coût total plafonné à 3 225 € H.T par stagiaire.

Dans ce cadre, le prestataire s'engage à informer CONSTRUCTYS Grand Est du coût horaire de la formation et du montant total TTC de la formation.

Pôle Emploi peut apporter son concours au financement des frais annexes et pour l'indemnisation du demandeur d'emploi.

Le prestataire s'engage à transmettre à CONSTRUCTYS Grand Est les justificatifs de nature à attester de la réalité des actions de formation (feuilles d'émargement notamment).

VII. Procédure de sélection du prestataire

Les réponses au présent appel d'offre devront être envoyées avant le 18 mars 2019 à :

CONSTRUCTYS Grand Est

60, rue de Metz

C. S. 33346

54 014 NANCY CEDEX

contact@constructys-grandest.fr

CONSTRUCTYS Grand Est rendra compte des résultats de la sélection sous 15 jours.

Principaux critères de choix pris en compte :

- Bonne appréhension des caractéristiques du projet ;
- Respect du cahier des charges ;
- Clarté de la proposition ;
- Budget estimatif ;
- Références du prestataire dans la mise en œuvre d'actions collectives ;
- Expérience du formateur ;
- Capacité à intégrer et accompagner des publics demandeurs d'emploi.
- Capacité à inscrire cette action dans un partenariat avec la REGION GRAND EST dans le cadre d'un FIFE ayant vocation à prolonger la POE Collective.
- Capacité de l'organisme à rendre compte du devenir des stagiaires 12 mois après le début de l'action.
- Capacité de l'organisme à délivrer des attestations de compétences individualisées aux stagiaires.